

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – P. WUILLEMIN – J.J. COMBARET – S. GUYOT et **Mesdames** : L. BISCHOFF - V. BONNEMOY - D. DEVAUX - O. TIERSONNIER - R. POUPELIN – N. CERCLE.

Le compte rendu de la séance du 11 Février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Informations données par Monsieur Le Maire.

- Réseau téléphonie dans le bourg, antenne située au « Pucet » - dossier en cours.
- CCAS : colis distribués et repas.
- Des relevés vont être effectués sur la commune en vue du passage de la fibre.
- Défibrillateur va être mis en place sur le mur de la mairie mercredi 16/04/2025.
- Tracteur qui devrait être livré prochainement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025.

Le maire informe le conseil que préalablement au vote du budget 2025, il y a lieu de se prononcer sur les taux des taxes directes locales.

Le conseil municipal décide d'augmenter légèrement les taux, ceux-ci n'ayant pas été changés depuis 2017, ce qui donnera :

Taxe foncière (bâti) :	36,50 %
Taxe foncière (non bâti) :	33,50 %
Taxe d'habitation (RS) :	12,60 % (inchangé)

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

COMMUNE :

Fonctionnement : 470 074,72 €

Investissement : 270 860,24 €

BAR RESTAURANT :

Fonctionnement : 42 150,00 €

Investissement : 23 160,00 €

ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement : 31 952,33 €

Investissement : 46 007,71 €

Les trois budgets ont été votés à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE DEROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES DES ECOLES DU RPI TREZELLES – BERT et VARENNES SUR TECHE.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une dérogation avait été accordée pour une durée de 3 ans, pour le temps scolaire sur 4 jours.

Il convient de renouveler et d'actualiser cette dérogation, en accord avec le conseil d'école, les membres à l'unanimité approuvent la reconduction de l'aménagement du temps scolaire avec la semaine à quatre jours et avec les horaires de classe suivants dès la prochaine rentrée : Lundi – mardi – jeudi – vendredi :

Trézelles : 8 h 45 à 12 h 15
 13 h 50 à 16 h 20

Varennnes sur Têche : 8 h 55 à 12 h 10
 13 h 33 à 16 h 18

CIMETIERE : PROCEDURE DE LA REGULATION AVANT REPRISE DES SEPULTURES SANS CONCESSION RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN.

Le Maire fait le point sur l'avancée du dossier de mise ne conformité du cimetière communal.

Un point sera fait auprès du service juridique du Groupe Elabor afin de déterminer le délai pour cette procédure et le prix au mètre de carré pour la régulation des emplacements en terrain commun.

SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Lors de la précédente réunion il a été décidé de faire l'acquisition d'un tracteur Deutz avec quelques équipements afin de remplacer l'existant qui est devenu vétuste et des réparations qui sont de plus en plus onéreuses.

Le devis validé par le conseil municipal s'élève à 79 440,00 € TTC avec une déduction de 20 000 € pour la reprise de l'ancien.

Les membres souhaitent solliciter une aide auprès de la Communauté d Communes au titre du fonds de concours 2024 -2026 pour un montant de 10 623 €.

DEVIS AMENAGEMENT LOCAL COMMUNAL.

Le Maire rappelle aux membres que l'entreprise TMDA menuiserie de Varennes sur Allier a eu l'accord pour son permis de construire, et on lui impose de mettre des panneaux coupe-feu dans le local. Un devis de l'Ets ISOSELL d'un montant de 7 004,64 € TTC a été demandé par l'Ets TMDA.

Le conseil municipal, à l'unanimité a décidé d'aider cette entreprise en prenant en charge 50 % du montant de ce devis.

LOCATION LOGEMENT DES ECOLES.

Le Maire informe les membres que le logement des écoles vient d'être reloué à compter du 1^{er} avril 2025, des petits travaux de rafraîchissement ont été effectué par les employés communaux.

Prix du loyer payable d'avance est fixé à 520 € avec une participation de 100 € au frais de chauffage mensuel, révisable au 1^{er} Avril de chaque année. Une caution correspondant à un mois de loyer est demandée.

PARTICIPATION POUR L'ORGANISATION DE LA KAPEVELO

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de l'Association KAPEVELO de Jaligny sur Besbre pour une demande de participation financière pour l'organisation de la manifestation sportive qui sera la huitième édition cette année. Le conseil municipal à l'unanimité décide de répondre favorablement à cette demande en versant une subvention de 50 €.

DEVIS PATAY – LAVE VAISSELLE AU BAR RESTAURANT.

Le Maire informe l'assemblée que le lave-vaisselle du bar restaurant ne fonctionne plus très bien et nécessite des réparations importantes.

Un devis a été demandé à Ets Patay – 42640 Saint Romain La Motte pour le remplacement de ce matériel, le devis s'élève à la somme de 3 653,64 € TTC. Les membres, à l'unanimité, approuvent ce devis.

DEVIS COSOLUCE

Les membres approuvent à l'unanimité de devis présenté par Cosoluce notre prestataire pour les logiciels utilisés par la commune pour un espace de stockage de toutes les données, avec mise en place d'une licence d'accès à la plateforme, migration des données, paramétrage de l'environnement de sauvegarde sur les serveurs Cosoluce pour un montant de 1 008,00 € TTC puis un abonnement annuel de 361,46 €.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Suite à la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2026, à la protection sociale complémentaire, les membres mandatent le Centre de gestion de l'allier afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé et de la prévoyance.

Fin de la séance à 21 h 30.

